
Bienvenue



Conseil Municipal Vendredi 27 mars

Ordre du jour (1/1)



- 1 **DCM** : Compte financier unique 2025
 - 2 **DCM** : Affectation des résultats 2025 au budget 2026
 - 3 **DCM** : Taxes locales 2026
 - 4 **DCM** : Budget primitif 2026
 - 5 **DCM** : Délégations au maire par le conseil municipal
 - 6 **DCM** : Intégration aux statuts à la CAFPF (parentalité)
 - 7 **DCM** : Election des membres de la commission d'appel d'offres
 - 8 **DCM** : Constitution des commissions
 - 9 **DCM** : Désignations des délégués (intercommunalité)
 - 10 **Info** : Devis volets mairie
- Divers :

1 – Compte Financier Unique 2025.

Investissement :

- Recettes : 400 000,00 € - Dépenses : 236 000,00 €

Fonctionnement :

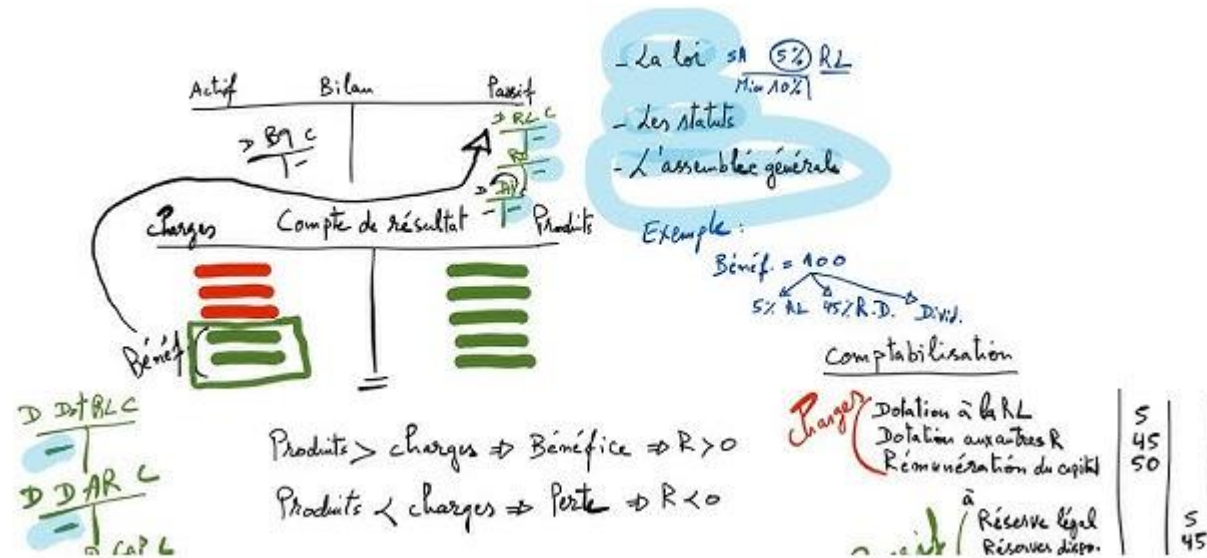
- Recettes : 711 000,00 € - Dépenses : 628 000,00 €



2 – Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026.

Excédent d'investissement :

- Investissement : 305 000,00 €
- Fonctionnement : 83 000,00 €



3 – Taxes locales.

Foncier bâti :

- Base : 990 000,00 € - Taux : 26,36% -> 260 964,00 €

Foncier non bâti :

- Base : 22 700,00 € - Taux : 48,90% -> 11 100,00 €

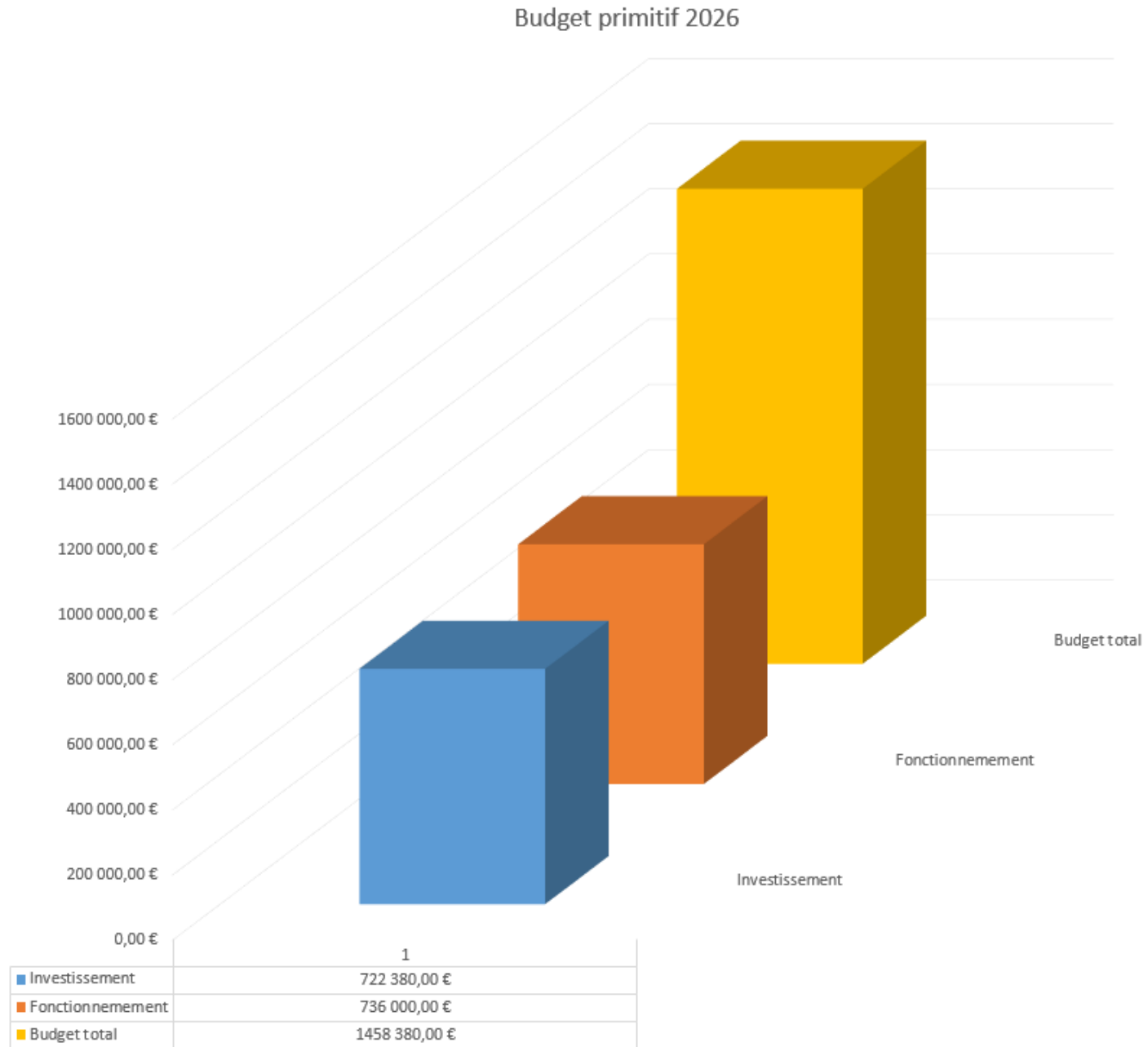
Taxe d'habitation :

- Base : 15 800,00 € - Taux : 12,02% -> 1 899,00 €



-> 273 963,00 €

4 – Budget primitif 2026.

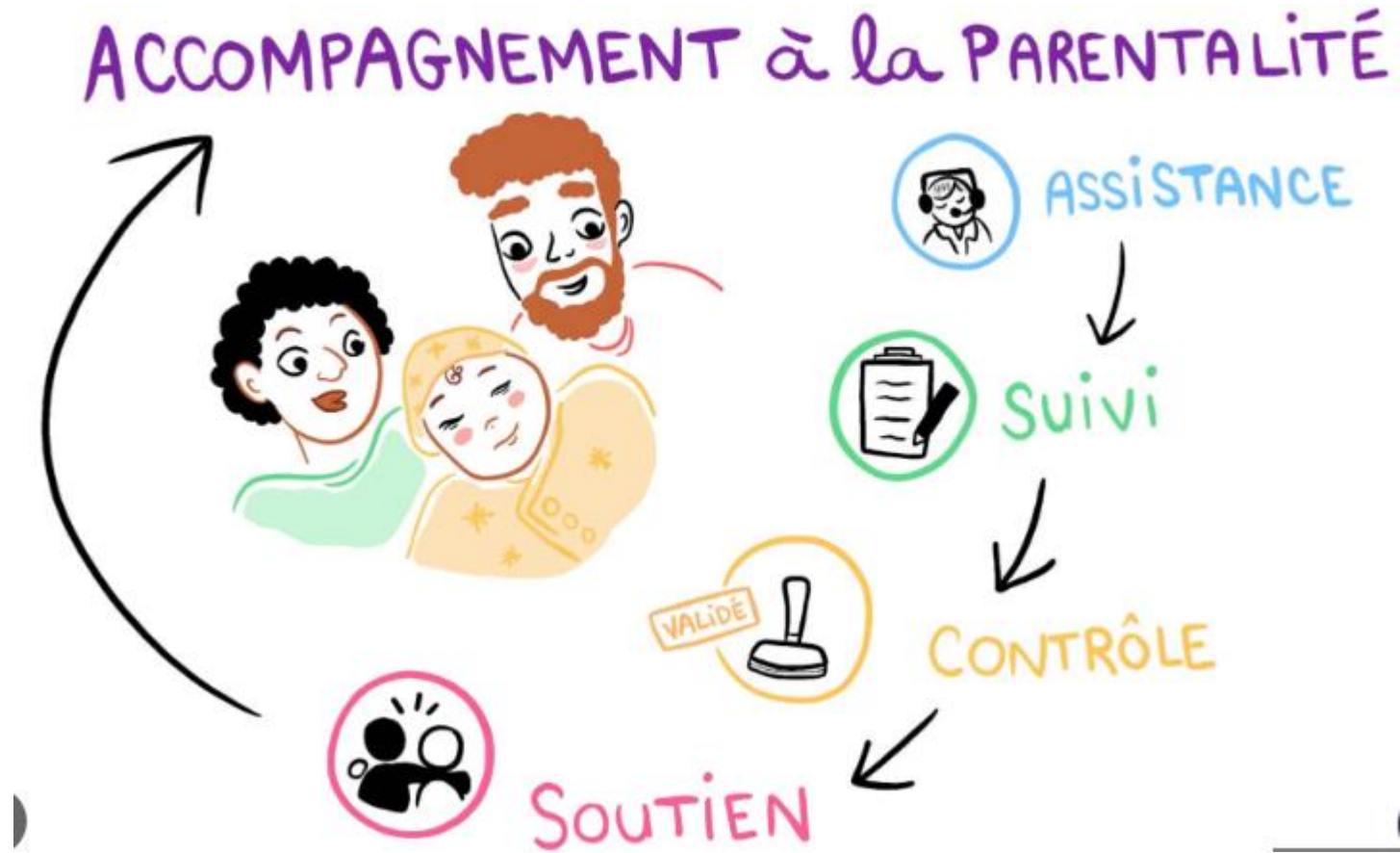


5 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal. (31 délégations)

- Les plus importantes :
 - Gestion des finances, droit de préemption, lancement de procédures judiciaires, concession des cimetières, signature de conventions, passage de contrats ou marchés de travaux...



6 – Intégration aux statuts de la compétence «soutien et accompagnement à la parentalité» à la CAFPF.



7 – Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Le maire, les adjoint(e)s et 3 suppléant(e)s à définir.



8 – Constitution des commissions.

Sont d'office affectés aux commissions le maire et les adjoint(e)s.

- Les commissions :

- Sécurité routière
- Fêtes et cérémonies
- Culturelles et sportives
- Affaires scolaires
- Travaux



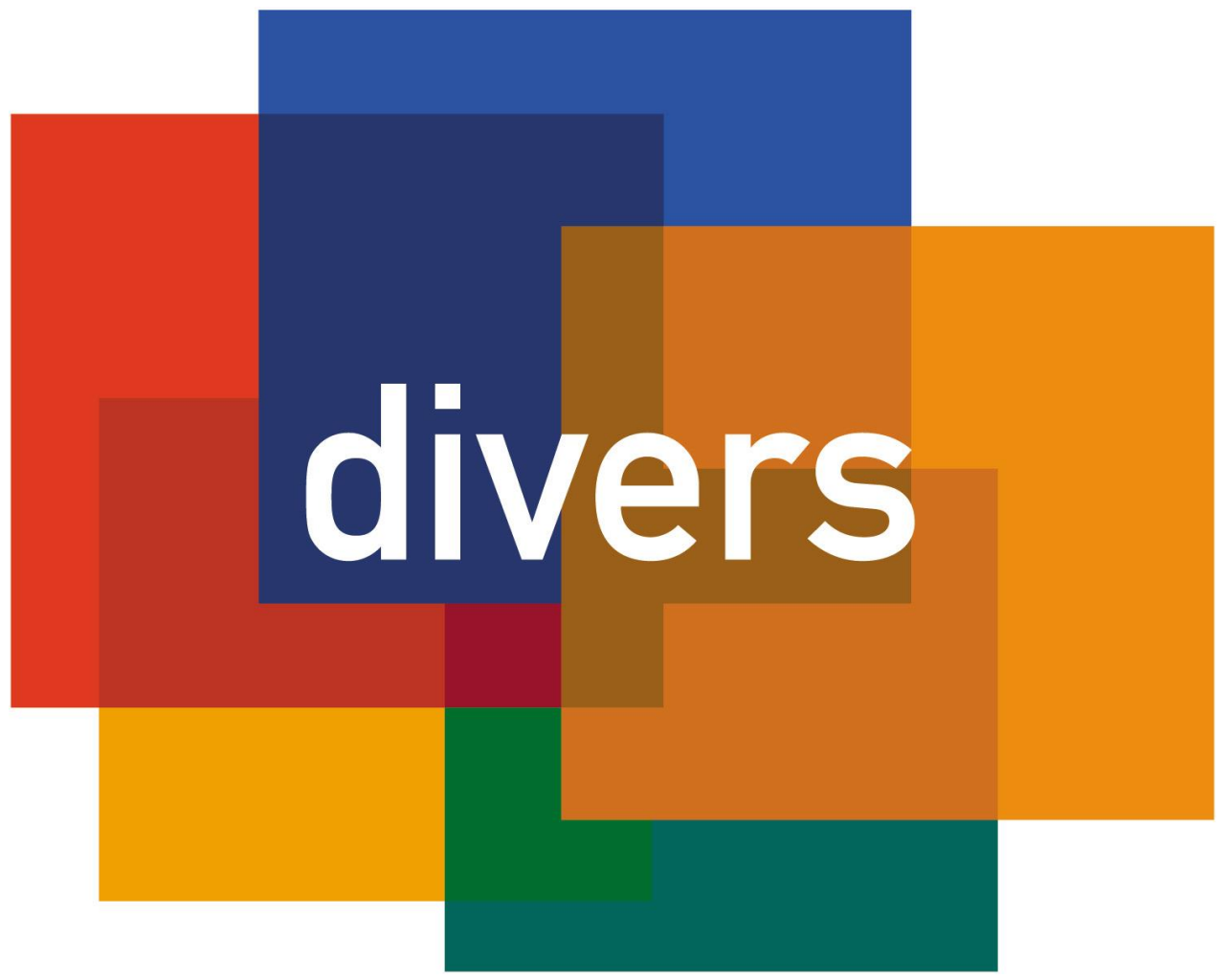
- Impôts directs : le maire, les adjoints, 3 membres du conseil municipal et 6 personnes extérieures.

9 – Désignation des délégués aux structures intercommunales.

- Communauté d'Agglomération
 - le maire et adjointe
- SELEM
 - 2 titulaires et 1 suppléant(e)
- SCoT
 - 1 titulaire et 1 suppléant(e)
- Maison forestière
 - 1 titulaire
- Mission locale
 - 1 titulaire et 1 suppléant(e)
- Correspondant défense
 - 1 titulaire



Divers.



Prochain conseil municipal



Vendredi 24 avril
